

**Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation  
Commission du Territoire d'action Ouest  
Commission du Territoire d'action de la Métropole  
Commission du Territoire d'action Nord  
Commission du Territoire d'action Sud**

**62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Proposition d'attribution de subventions et  
d'approbation de projets de conventions financières  
dans le domaine de la transmission artistique**

**Rapport n° CP/2019/086**

**Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

**Résumé :**

Le Département est compétent en matière d'organisation des enseignements artistiques. Prenant appui sur cette compétence, le Département soutient des actions concourant à l'amélioration et à la diversification des enseignements artistiques, à l'accessibilité des publics à diverses formes d'expression artistique, et à l'engagement des personnes dans des pratiques amateurs.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à 47 intervenants du domaine culturel développant des projets d'enseignement et de transmission artistiques, pour un montant total de 432 740€, d'adopter les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et huit de ces associations, et d'autoriser son président à signer ces conventions.

Le développement artistique participe au développement de soi à tous les âges de la vie, et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement personnel, et d'ouverture aux autres.

Que ce soit par l'apprentissage d'un instrument de musique, l'expression chorégraphique ou théâtrale, ou encore la création d'une œuvre plastique, l'exercice d'une discipline artistique offre des espaces d'apprentissage personnel et collectif et favorise les échanges entre habitants de toutes origines et de toutes générations.

Pour le Département, la transmission artistique s'appuie notamment sur l'éducation artistique et culturelle ainsi que les pratiques amateur. La transmission artistique répond à l'enjeu de développement de l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible que le Conseil Départemental a retenu dans son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018-2020.

L'éducation artistique et culturelle ainsi que les pratiques amateur s'inscrivent à la croisée des politiques publiques du Département dans les domaines de la culture, de l'éducation, et de la solidarité.

## **1. Education artistique et culturelle**

Que ce soit pour le développement de la pratique en amateur, ou pour une éducation artistique et culturelle accessible à tous, le Département soutient des projets permettant à tous les Bas-Rhinois d'avoir accès à une offre de qualité, encadrée par des professionnels, et avec l'intervention d'artistes.

### **• Projets de portée départementale**

Ces associations interviennent dans des domaines traditionnels tels que le chant choral, la danse, le théâtre, la musique, l'audiovisuel, ainsi que dans la création littéraire d'Alsace, l'histoire et la mémoire.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 14 février 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à 12 associations pour un montant total de 26 200 €.

Le détail des propositions d'attribution de subventions est annexé au présent rapport.

### **• Projets de portée locale**

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 7 février 2019, et des Commissions Territoriales Eurométropole, Nord et Ouest, réunies le 11 février 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à 25 associations œuvrant dans le domaine de la transmission artistique.

Ces propositions représentent un montant global de subventions de 107 100 € ainsi ventilé :

- Territoire Nord : 10 000 € proposés pour une association qui organise des actions de médiation dans le domaine du théâtre ;
- Territoire Sud : 3 800 € proposés pour 2 associations, dont l'une organise des ateliers sur le thème du théâtre et la deuxième une résidence de musiciens de trois ans sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ;
- Territoire Ouest : 14 300 € proposés pour 4 associations qui organisent des actions de médiation, notamment autour du théâtre et des arts visuels ;
- Territoire Eurométropole : 79 000 € proposés pour 18 associations pour des actions chorégraphiques et diverses activités autour des arts du cirque, des arts visuels, du théâtre et de la musique.

Le détail des propositions d'attribution de subventions est annexé au présent rapport.

## **2. Accompagnement des pratiques artistiques par des Centres de Ressources**

Lors de la séance plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'une politique volontariste dans le domaine des Musiques actuelles et a labellisé trois associations « Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA) qui sont Artefacts PRL, Zone51 et la Fédération Réseau Jack, ainsi qu'une association pour la structuration du secteur des musiques urbaines en tant qu'Espace de Pratiques et d'Information (EPI), les Sons d'la Rue.

Les missions des CRMA et de l'EPI s'articulent autour de l'accueil, l'information liée au domaine des musiques actuelles, le conseil, qui se décline sous forme de rendez-vous individualisés avec des porteurs de projets et des artistes locaux, l'appui méthodologique, l'aide au montage de projets, l'orientation vers les dispositifs existants, la coordination

d'actions et d'initiatives de transmission artistique, et l'organisation de formations et de séminaires.

Le Département s'appuie également sur l'expertise d'autres centres de ressources alsaciens qui sont :

- l'association Cadence, qui développe, accompagne et structure les pratiques artistiques en amateur dans le domaine du chant et de la musique ;
- l'association Jazzdor, labellisée scène de musiques actuelles (SMAC) pour le jazz, chargée entre autres de l'organisation d'actions de médiation et de l'accompagnement d'acteurs dans le domaine du jazz ;
- l'association le RECIT qui a développé ses compétences dans le domaine de l'éducation à l'image et coordonne, entre autres, le dispositif « Collèges au Cinéma » dont bénéficieront près de 6 000 collégiens pendant l'année scolaire 2018-2019 ;
- le Théâtre du Marché aux Grains chargé de la coordination de projets artistiques et la réalisation d'actions culturelles sur son territoire dans les domaines du théâtre et de la danse ;
- l'association Pôle Sud, labellisée Centre de Développement Chorégraphique, qui, dans ce cadre, inscrit au cœur de son projet artistique, les relations avec les publics et les actions en matière de culture chorégraphique et participe à la mise en valeur de la diversité de la création chorégraphique ;
- le Centre de Ressources Culture et Handicap, de l'APEI Centre Alsace, en charge de la construction d'un dispositif pour favoriser l'accès aux arts et à la culture des personnes en situation de handicap (accompagnement des acteurs culturels sur ces questions, développement de l'accès aux pratiques amateurs en milieu ordinaire ou spécifique, animation de réseaux, formation, ...).

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 14 février 2019, de la Commission Territoriale Sud, réunie le 7 février 2019, et des Commissions Territoriales Eurométropole, Nord et Ouest, réunies le 11 février 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions à ces dix associations pour un montant global de 299 440 € ainsi ventilé :

- 25 920 € pour les associations Artefact PRL, Zone 51 et la fédération Réseau Jack, Centres de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) ;
- 12 960 € pour l'association Les Sons d'la Rue ;
- 78 720 € pour l'association Cadence ;
- 30 000 € pour l'association Jazzdor ;
- 46 000 € pour l'association le RECIT ;
- 25 000 € pour le Théâtre du Marché aux Grains ;
- 22 000 € pour l'association Pôle Sud ;
- 7 000 € pour l'APEI Centre Alsace.

et d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure respectivement entre le Département et les associations Artefact PRL, Zone 51, Cadence, Jazzdor, le RECIT, Théâtre du Marché aux Grains, Pôle Sud et la fédération Réseau Jack.

Le détail des propositions d'attribution de subventions est annexé au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36916	65-6574-311	736 620,00 €	343 020,00 €	342 020,00 €
22686	65-6574-311	90 720,00 €	90 720,00 €	90 720,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :*

*- d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 432 740 € réparti comme suit :*

*. subventions concernant les projets de portée départementale : 26 200 €*

*. subventions concernant les projets de portée locale : 107 100 €*

*Territoire Nord : 10 000 €*

*Territoire Sud : 3 800 €*

*Territoire Ouest : 14 300 €*

*Territoire de l'Eurométropole : 79 000 €*

*. subventions concernant les centres de ressources : 299 440 €*

*Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.*

*En cas de non réalisation de l'action ou du projet, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide.*

*La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes :*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Artefact PRL ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Zone 51 ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et la fédération Réseau Jack ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Cadence ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Jazzdor ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association le RECIT ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains ;*

*- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Pôle Sud.*

*La Commission Permanente du Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.*

*Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.*

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY